

Quelles sont les aides pour passer le permis de conduire ?

Passer son permis de conduire est une étape importante dans la vie d'un conducteur. Mais pour certains, cette épreuve est parfois semée d'embûches. Il existe aujourd'hui de nombreuses aides pour améliorer l'accès au permis de conduire. D'une part, des aides financières proposées par l'état mais également des actions solidaires menées par des acteurs du secteur privé. Focus.

Les aides de l'état pour passer le permis de conduire

Le gouvernement français propose différentes aides financières pour aider certains publics, et notamment les plus défavorisés, à **accéder plus facilement au permis de conduire**. Voici le détail des aides disponibles ci-dessous.

1) Le permis à 1 € pour les 15-25 ans

De quoi s'agit-il ?

Cette aide se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro. Le montant du prêt s'élève entre 600 et 1200 € dans le cadre d'une formation initiale et à 300 € dans le cadre d'une formation complémentaire (sans dépasser le montant inscrit dans le contrat de formation). Le remboursement se fait par mensualités de 30 € maximum.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour être éligible à l'aide « Le permis à 1 € » il faut :

- Être âgé de 15 à 25 ans à la date de signature du contrat de formation avec une auto-école ou une association agréée ;
- Utiliser l'aide pour financer soit une 1^{ère} formation initiale, soit une formation complémentaire (en cas d'échec) ;
- Préparer soit le permis B, A1 ou A2.

Bon à savoir

La formation du permis B peut être réalisée au format « classique » ou bien en [conduite accompagnée ou supervisée](#)

2) L'aide pour les apprentis

De quoi s'agit-il ?

L'aide pour les apprentis est une prime d'un montant fixe de 500 €, quels que soient les frais engagés. L'apprenti doit transmettre son dossier au CFA (Centre de formation d'apprentis) auquel il est rattaché.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour être éligible à cette aide, il faut :

- 1) Être apprenti ;
- 2) Avoir au minimum 18 ans ;
- 3) Préparer le permis B.

3) L'aide en cas de chômage

De quoi s'agit-il ?

Sous certaines conditions, **les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une aide financière pour passer le permis de conduire d'un montant maximum de 1200 €**. Cette aide est directement versée par Pôle emploi à l'auto-école.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour être éligible à cette aide il faut remplir les critères suivants :

- Être inscrit en tant que demandeur d'emploi depuis au moins 6 mois de manière continue en catégorie A, B ou D « formation » et « contrat de sécurisation professionnelle » (ou être en contrats aidés) ;
- Avoir plus de 18 ans ;
- Percevoir un minimum social ou l'aide au retour à l'emploi (ou l'allocation de sécurisation professionnelle minimale) ou être indemnisé par l'assurance chômage ;
- Le conseiller Pôle emploi doit également constater que le fait de ne pas détenir le permis de conduire est un réel obstacle à l'embauche.

4) L'aide en cas de handicap

De quoi s'agit-il ?

En cas de handicap, le financement de tout ou partie du permis de conduire peut être pris en charge soit par :

- La prestation de compensation du handicap (PCH) : une prime qui permet de financer certaines dépenses liées à une situation de handicap. Elle est versée par les services du département sous certaines conditions d'attribution ;
- L'Agefiph, chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes atteintes d'un handicap ;
- Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour connaître les conditions d'éligibilité à ces différentes aides, il faut se tourner vers la maison départementale des personnes handicapées à laquelle le candidat est rattaché.

5) Le CPF : compte personnel de formation

De quoi s'agit-il ?

Le CPF a remplacé l'ancien DIF (Droit individuel à la formation). Il s'agit de droits acquis par un salarié tout au long de sa vie active qui lui donnent la possibilité de financer tout ou partie d'une formation, dont le permis B (entre autres).

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour pouvoir financer son projet de passer le permis à l'aide de son CPF, le futur conducteur doit répondre à trois conditions :

- Avoir besoin du permis dans le cadre de son projet professionnel ;
- Ne pas avoir d'interdiction de demander le permis ou un permis de conduire suspendu (suspension judiciaire ou administrative) ;
- La formation doit être prise en charge par un établissement de formation agréé.

6) L'aide pour les jeunes franciliens en insertion professionnelle

De quoi s'agit-il ?

Depuis le 1^{er} mars 2021 la Région Ile-de-France finance tout ou partie du permis de conduire pour les jeunes franciliens en insertion professionnelle. Une aide d'un montant de 1300 € est versée en deux temps :

- Un premier versement de 650 € est réalisé après les 10 premières heures de conduite ;
- Un second versement du restant dû est effectué pour valider l'obtention du permis de conduire.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour bénéficier de l'aide pour les jeunes franciliens il faut :

- Être âgé de 18 à 25 ans ;
- Résidez en Ile-de-France ;
- Inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle.

Sources :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13609>

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/comment-financer-permis-conduire#>